

## Le recrutement et la formation des enseignants

### Communiqué de presse - Xavier Darcos 12/03/2009

---

Comme leurs collègues européens, les enseignants français bénéficieront à l'avenir d'une formation universitaire au terme de cinq années d'études. Telle est la caractéristique première de la « mastérisation » de la formation des maîtres. **Combien de pays européens sont engagés dans cette réforme ?**

L'enjeu de cette réforme est qualitatif : une meilleure qualité de la formation des futurs enseignants, **Où se trouve l'amélioration ?** une meilleure qualité de l'enseignement délivré à nos élèves **Où se trouvent les garanties de la meilleure qualité à venir de l'enseignement ? Sur quelles bases scientifiques peut-on s'appuyer pour affirmer qu'il y aura amélioration ? « Nos élèves » Qui peut s'arroger un droit de propriété sur les élèves ? Les élèves seraient-ils une marchandise dont il s'agirait d'améliorer la qualité ? La bonne qualité serait-elle la bonne adéquation aux demandes du marché de l'emploi en dehors de toute qualification intellectuelle et d'humanité et la meilleure utilisation du potentiel de formation des universités.**

Mais cette rénovation est également l'occasion de mieux accompagner **où est le mieux ? alors qu'on supprime quasiment l'accompagnement réalisé auparavant en PE2 et PLC2** , dès la rentrée scolaire 2010, les jeunes enseignants lors de leur entrée dans le métier et de revaloriser substantiellement leur salaire.

Comme leurs collègues européens, les enseignants français bénéficieront à l'avenir d'une formation universitaire au terme de cinq années d'études. Telle est la caractéristique première de la « mastérisation » de la formation des maîtres. **Il semblerait que l'Allemagne, seul pays européen à avoir mastérisé la formation des enseignants selon les modalités qui nous sont proposées, s'apprête à voter des amendements dans le sens de l'établissement d'une formation en alternance.**

L'enjeu de cette réforme est qualitatif : une meilleure qualité de la formation des futurs enseignants, une meilleure qualité de l'enseignement délivré à nos élèves et la meilleure utilisation du potentiel de formation des universités. **Qu'on nous prouve que la formation serait de meilleure qualité suite à cette réforme. Comment pourrait-il y avoir une meilleure utilisation du potentiel de formation des universités en supprimant une composante spécialisée justement dans la formation ? Quelle Université peut être plus performante que l'IUFM au moins dans le domaine du premier degré ?**

Mais cette rénovation est également l'occasion de mieux accompagner, dès la rentrée scolaire 2010, les jeunes enseignants lors de leur entrée dans le métier et de revaloriser substantiellement leur salaire. **En quoi le fait de placer des enseignants stagiaires à plein temps constituerait-il un meilleur accompagnement que le fait d'être en formation en alternance, les tuteurs de stage existant déjà actuellement ? De combien les salaires seraient-ils revalorisés ? Qu'en serait-il des enseignants déjà titulaires ? Qu'en serait-il de la suite de la carrière ? Comment continuer à justifier la différence de salaires entre certifiés, PE et agrégés alors que ces derniers continueront d'être recrutés selon les modalités actuelles ?**

1- A l'issue des consultations et rencontres des dernières semaines, Xavier DARCOS et Valérie PECRESSE ont apporté les précisions suivantes sur cette réforme, **dont le processus sera lancé dès la session 2010 des concours**, conformément aux principes énoncés dans la **Charte** signée par les deux ministres le 30 septembre dernier. **Quel est le statut juridique ou légal de cette charte ? Quels sont les décrets, circulaires encadrant la réforme annoncée ? Comment peut-on légalement inscrire en deuxième année de master des étudiants qui n'auront pas fait de première année attendu que celle-ci n'existe pas ? Dans quel master « bidon » nos étudiants de cette année titulaires d'une équivalence M1 (master MEF non remonté) vont-ils s'inscrire en M2 pour repasser le concours en 2010 ?**

**Cette réforme verra son aboutissement à l'occasion de la session des concours 2011.** Les conditions définitives de la mastérisation des enseignants feront l'objet d'une discussion avec les organisations représentatives et les acteurs concernés. **Si la réforme ne voit son aboutissement qu'en 2011, pourquoi vouloir faire passer le nouveau concours dès la session 2010 ? IL ne faut pas que ces organisations se fassent bernier .**

Elles seront examinées par une **Commission de concertation et de suivi**, coprésidée par un président d'université et un recteur. Cette commission associera les associations syndicales représentatives. **Quel crédit accorder à ce genre de commission ? La mise en place du dernier cahier des charges de la formation du 19 décembre 2006 nous l'a montré, une telle concertation avait**

pourtant été annoncée pour la fin de l'année scolaire 2005 2006, le ministère de l'Education Nationale a été capable de prendre des décisions sans attendre les évaluations des mesures provisoires et sans prendre en compte les recommandations des instances consultatives. Les mesures dites transitoires mises en oeuvre à la rentrée 2006 ont été intégrées dans le cahier des charges de décembre 2006, on était très loin de la fin de l'année.

Cette commission, qui réunira en nombre égal des membres de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, aura pour objectif de faire aux ministres concernés des recommandations notamment sur l'articulation entre les masters et les concours, sur la question de l'adossement à la recherche des masters, sur les éventuelles adaptations que pourront connaître les épreuves et l'organisation des concours et sur les ajustements pour certaines disciplines professionnelles de l'enseignement professionnel. Comment peut-on penser qu'il soit possible pour des étudiants de suivre un master plein digne de ce nom et en même temps préparer le concours tout en étant en stage dans les classes avec des cours à préparer et pour certains en plus un poste d'assistant d'éducation, alors qu'actuellement la presque totalité des étudiants qui travaillent parallèlement à la préparation au concours échouent ? C'est la porte ouverte au reclassement de masters « en fin de vie »

**2- Le processus de réforme commencera à s'appliquer dès la session des concours 2010. Pour sa première année d'application, les modalités de la mastérisation auront un caractère transitoire** et prendront leur plein effet à compter de la session 2011 des concours dans des conditions définies en lien avec les acteurs universitaires et les partenaires sociaux concernés. **Ainsi, les universités qui le souhaitent pourront donner à leurs parcours de master ou aux masters qu'elles ont élaborés un caractère provisoire** lors de l'année 2009/2010. A la lumière des travaux de la Commission de concertation et de suivi, elles pourront faire évoluer, dès la rentrée universitaire 2010, leur offre de formation, soit en totalité, soit seulement pour la deuxième année des masters nouveaux proposés. **Quelle valeur donner au master provisoire auquel il manquerait une année ? Quel crédit accorder à une formation amputée d'une année pour les besoins de la mise en place d'un nouveau concours dès la session 2010 ? Cela signifie aussi que l'amélioration ne portera que sur un master de départ complètement bricolé et mal ficelé.**

**3- Dès la rentrée universitaire 2009, un dispositif de stages** sera organisé pour tous les étudiants de M1 et de M2 se destinant à l'enseignement afin de permettre une préparation progressive à l'exercice du métier d'enseignant. Ces étudiants stagiaires seront encadrés, d'une part, par des professeurs d'accueil ou référents de l'Education nationale et, d'autre part, par des formateurs universitaires qui seront responsables de la validation des stages ainsi que de leur bonne insertion dans le cadre des masters. **Qui seraient ces référents ? Seraient-ils puisés dans le vivier actuel ? En quoi un tuteur actuel devenant référent sera-t-il plus performant ? Quelle serait la valeur de la validation des stages ? Quelle est la place des PEMF à l'Université puisque l'employeur les sollicitera largement dans l'année de titularisation ?**

En M1, les étudiants se destinant à devenir enseignants pourront ainsi bénéficier de stages d'observation et de pratique accompagnée d'une durée de 108 heures. De même, des stages en responsabilité d'une durée également de 108 heures seront proposés aux étudiants de M2. Ces stages en responsabilité seront rémunérés. **En quoi ces 108 heures sont-ils une amélioration quand actuellement les stagiaires bénéficient de 57 jours de stage en responsabilité dans le premier degré (soit 342 heures) et 288 heures pour les personnels enseignants stagiaires du second degré des disciplines d'enseignement général, technologique et professionnel, 360 heures pour les professeurs d'EPS ? Sans compter les stages d'observation et de pratique accompagnée existants. Qui gèrera la scolarité ? Quel est l'avenir des personnels biatos de l'IUFM ?**

**4- Dès la rentrée universitaire 2009, un dispositif social nouveau au profit des étudiants** qui se destinent à devenir enseignants **sera créé**, de manière additionnelle à ceux existants déjà dans les universités.

§ 12.000 bourses, pouvant atteindre 2500 euros et calculées en fonction du revenu fiscal de référence, seront attribuées sur critères académiques pour l'année de M2 aux meilleurs étudiants de M1. **Quel rapport avec la rémunération de l'ordre de 15000 euros des stagiaires actuels ? Quelle proportion représenteraient ces 12000 bourses par rapport aux dizaines de milliers d'étudiants en master MEF ? Quelle compensation en terme du droit à la retraite pour le retard d'un an de l'entrée dans le métier ? Que feraient les moins meilleurs étudiants ? Quel serait le profil d'un étudiant qui n'aurait pas le statut de meilleur après quatre années d'études supérieures ? Sur quels critères serait-**

il décidé qu'un étudiant serait meilleur qu'un autre ? En admettant qu'il puisse exister de tels critères, en quoi cela présagerait-il de futures qualités à devenir enseignant ? Comment explique-t-on que des étudiants brillamment reçus aux concours se retrouvent en grande difficulté voire démissionnent dès leur année de stage ?

§ Pour favoriser la promotion sociale et la poursuite d'études pour devenir enseignants, les étudiants ayant droit à une bourse sur critères sociaux à l'échelon 0 (exonération des frais et des droits de sécurité sociale seulement) bénéficieront d'une bourse complémentaire de 1449 euros annuels. § Les stages en responsabilité, qui pourront bénéficier à 50.000 étudiants, feront l'objet d'une rémunération de 3.000 € pour 108 heures d'activité. **Que feront les étudiants qui ne pourront pas bénéficier des stages en responsabilité ? Quelle rémunération ? Quel formation en lien avec les classes pour ces étudiants ? Actuellement, tous les stagiaires ont la pleine responsabilité de leurs classes en stage en responsabilité.**

§ Enfin, 5.000 postes d'assistants d'éducation seront réservés aux étudiants de M2 inscrits aux concours de recrutement et 4.000 postes seront réservés aux étudiants souhaitant se destiner au métier d'enseignant inscrits en M1. **Comment concilier ces fonctions avec la préparation au concours et la poursuite des études en master ?**

**5- Les épreuves des concours de la session 2010** auront un caractère provisoire, afin de mieux prendre en compte l'offre de formation de niveau master déjà existante dans les universités et d'assurer une transition pour les candidats qui ont bénéficié d'une préparation aux concours cette année. **Cela veut-il dire que le ministère souhaite passer en force en s'appuyant sur les seuls masters existants et qui ne sont pas adaptés à la situation ? Les préparations actuelles ont-elles valeur de M1 ? Si oui, où est l'amélioration de la formation ? Si oui, comment se justifier la disparition annoncée des IUFM ?**

Pour la session 2010 des concours du second degré, une épreuve disciplinaire comparable à une des épreuves existantes précédemment se substituera à l'épreuve de connaissances générales du système éducatif qui était initialement prévue. Ces dernières connaissances seront cependant abordées au sein de la formation continue dont bénéficieront les jeunes enseignants stagiaires. Quant à l'agrégation, ses épreuves demeureront en l'état. **Comment se justifie un concours aménagé pour le second degré reprenant le concours actuel ?**

Pour la session 2010 des concours du premier degré (CRPE), les épreuves écrites continueront de comporter une composante didactique. **Pour le premier degré comment se justifie le fait que la composante didactique ne puisse pas être maintenue au delà de 2010 ?**

Par ailleurs, pour l'ensemble des concours (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CPE et Agrégation), outre les étudiants inscrits en M2, ou déjà titulaires d'un M2, pourront se présenter et être admis à la session 2010 sans condition nouvelle de diplôme, tous les candidats présents aux épreuves de concours de la session 2009. **Le fait de se présenter au concours aurait-il valeur de M1 pour un candidat libre qui ne ferait qu'émarger lors des épreuves d'admissibilité ?**

Par ailleurs, pour le premier degré, comme pour le second degré, il y aura au moins autant de places mises aux concours externes de recrutement en 2010 qu'en 2009. **Les échéances présidentielles approchant comment pourrait-il en être autrement ? Le nombre de postes mis au concours en 2009 (14000) est tellement dérisoire qu'on a du mal à imaginer qu'il puisse être plus faible. Et comme les chiffres ne sont pas publiés à l'échelon académique**

**6- Dès la rentrée scolaire 2010, les jeunes enseignants bénéficieront d'un meilleur accompagnement lors de leur entrée dans le métier. Où se situe l'amélioration comparativement à ce qui existe actuellement ?**

Conformément aux principes exprimés dans la Charte du 30 septembre 2008, les jeunes enseignants stagiaires, recrutés à l'issue de la session 2010 des concours, bénéficieront d'une formation continue renforcée, dans le cadre de leurs obligations de service, comprenant, d'une part, une partie pratique sous la forme d'un tutorat, et, d'autre part, une formation hors écoles ou établissements, de nature disciplinaire ou professionnelle dont les universités seront les acteurs essentiels. **Quelles composantes des universités auront la charge de ces formation ? Ces formations seraient -elles dispensées en dehors du temps devant élèves ? Si oui, quand les professeurs stagiaires à temps plein prépareraient-ils leur classe ? L'expérience actuelle du stage filé de 1 jour dans le premier degré montre la difficulté pour les stagiaires à l'articuler avec la formation hors école, qu'en serait-il pour des stagiaires à plein temps ? Quels horaires pour ces formations disciplinaires ou professionnelles ? Le nombre magique, 108 h ? Où se trouverait le renforcement ? Comment des professeurs stagiaires**

pourraient-ils suivre une formation continue ? En quoi le tutorat nouveau garantirait-il une amélioration du suivi des stagiaires ? Les obligations de service correspondraient-elles aux seules 18 heures d'animation de circonscription du premier degré ? Qu'en serait-il du second degré ?

Le tutorat permettra d'apporter au jeune enseignant un appui pratique et adapté à ses besoins. En quoi ce nouveau tutorat serait-il plus pertinent que l'actuel ? Où est l'amélioration annoncée ?

Chaque jeune enseignant stagiaire sera accompagné par un tuteur dont la fonction sera reconnue et valorisée et qui pourra intervenir dans la même classe que son stagiaire. Dans le premier degré, cette fonction s'appuiera sur les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF). Quelle reconnaissance pour les tuteurs ? Quelle crédibilité pour le stagiaire vis à vis des élèves et des parents lorsque le tuteur interviendra ? Dans quelles conditions serait-il amené à intervenir dans la classe du stagiaire ? Quel statut pour les tuteurs du second degré ? Un examen semblable au cafipemf est-il envisagé ? Une décharge horaire est-elle envisagée ?

7- Enfin, la mise en œuvre de ce processus de maîtrise permettra de **revaloriser substantiellement les rémunérations des jeunes enseignants** dès à compter de la rentrée scolaire 2010. Dans quelle mesure seraient-ils revalorisés ? Quelle revalorisation pour les titulaires ?

**Les deux ministres invitent les organisations représentatives à discuter des dispositions précédentes, en ce qui concerne la définition du processus abouti de la réforme en 2011 et l'organisation de l'année transitoire. Quelles sont les organisations représentatives ? Quel est le statut de ces discussions ? Quel compte sera-t-il pris des résultats des discussions ? Quelle sera la durée des discussions ? Quelle est la légitimité des propositions faites par les ministères depuis l'annonce présidentielle du 02 juin 2008 sachant que les acteurs ne disposent d'aucun texte réglementaire, d'aucune circulaire, d'aucun décret portant modification des conditions de recrutement et de formation initiale des enseignants ? Quelle légitimité à ces propositions alors que les textes actuellement en vigueur n'ont pas été abrogés ?**

Quelle est la signification de la modification d'un concours entré en vigueur, seulement en 2006 pour le premier degré et décidé par la même majorité ?

Quel est le sens de la modification des conditions de la formation initiale entrées en vigueur à la rentrée 2007 et décidées également par la même majorité politique ?

**Ce communiqué est incompatible avec la motion votée par les trois conseils de l'UBO**